

## CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

(Article R. 211-21 du code du tourisme)

La commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme certifie que l'opérateur ci-après :

**VIP RIVIERA SERVICE**  
**205 PROMENADE DES ANGLAIS,**  
**06200 NICE, FRANCE**

représenté par :

Monsieur RALPH PERRYMAN-HOLT, GÉRANT

a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant :

**IM006100006**

à effet du 01/03/2016

La garantie financière est apportée par : APST, 15 AVENUE CARNOT, 75017 PARIS, FRANCE

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : AXA FRANCE IARD, 313 TERRASSES DE L'ARCHE, 92727 NANTERRE CEDEX, FRANCE

Cette immatriculation est valable jusqu'au 01/03/2019. La demande en vue de son renouvellement devra être adressée à la commission d'immatriculation un mois avant la date d'échéance.

L'opérateur doit informer la commission d'immatriculation de tout changement dans les éléments de son dossier (article R. 211-21 du code du tourisme) :

\* dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée,

\* ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-23 du code du tourisme, publicité sera faite de cette immatriculation dans un délai d'un mois à compter du 01/03/2016 sur le site internet d'Atout France.

Fait à Paris,

Le 01/03/2016

Le Président de la commission d'immatriculation



Michel VENEAU